



- INITIATION ET DÉGUSTATION DE GRANDS CRUS DE THÉ VERT DE KYOTO -

Uji, un héritage unique et berceau de grands crus de thés japonais

Les thés verts japonais ont une histoire et une évolution unique, qui en ont fait les thés les plus raffinés au monde. À l'origine de ces thés verts se trouve un endroit exceptionnel à Kyoto, la région d'Uji, un héritage culturel et historique qui produit aujourd'hui encore des thés d'excellence.

Les thés verts les plus appréciés au Japon, le Matcha, le Sencha et le Gyokuro ont tous été développés à Uji. La culture agricole de la plante de thé, importée de Chine à l'origine, s'implante dans la région d'Uji au XII^{ème} siècle, lorsque le thé devient coutume au Japon.

Au XVI^{ème} siècle, le maître Sen-no-Rikyu développe l'art de la cérémonie de thé et il apparaît à Uji une nouvelle forme de culture du thé en ombrage. Il s'agit d'une technique qui, en protégeant les arbres à thé de la lumière, développe des feuilles plus vives en couleur et plus profondes en arôme. C'est ainsi qu'est né un thé particulier au Japon, le Matcha. Au XVIII^{ème} siècle on développe la fabrication du Sencha, appelée elle-même la méthode d'Uji, avec des bourgeons de

feuilles cuits à la vapeur puis froissés à la main sur un foyer chaud et séchés par la suite. De par sa couleur, son parfum et son goût, c'est un thé très spécifique au Japon. Au début du XIX^{ème} siècle, la fusion de la méthode en ombrage et de la méthode d'Uji du Sencha, produit le plus suprême des thés par sa technique, le Gyokuro.

Les invités de ce Wa 和 Salon sont des maîtres de thé spécialement venus d'Uji. Ils nous feront découvrir, par le contexte historique et culturel, les méthodes particulières pour apprécier les arômes très spécifiques du Gyokuro. Nous espérons vous transmettre la grandeur de ce patrimoine culturel et vous laisser le plaisir d'apprécier des thés d'exception.

Mardi 22 et Jeudi 24 Nov. 2016

Horaires : 10h à 12h.

Participation: 10 euros (thé et pâtisserie inclus)

Réservation obligatoire

(2 personnes max, règlement de participation faisant foi de la réservation)